

L'an Deux Mil Quinze, le huit avril, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire d'avril qui aura lieu le dix sept avril Deux Mil Quinze.

Le Maire,

SÉANCE DU 17 AVRIL 2015

L'an Deux Mil Quinze, le dix sept avril, à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le huit avril Deux Mil Quinze par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : M. TESTUT. Mme PASTOR-DUBY. M. CHEVALARIAS. Mme DE PISCHOF. M. TOUCHARD. Mme VIGNES-CHAVIER. MM. CASAURANCQ. GROUSSIN. Mmes CASADO-BARBA. SALINIER. M. ORTAVENT. Mme CALEIX. M. BERSARS. Mme BLE BRACHET. M. FLAMIN. Mme MAZIERES. M. PUGNET. Mme MEAUD. M. DUPEYRAT. Mme CATHOT. M. GADY. Mme WANY. M. AUMASSON.

ABSENTS EXCUSES : Mme DELTEIL → pouvoir à M. CASAURANCQ
M. BOURGOIN → pouvoir à M. TOUCHARD
M. BERIT-DEBAT → pouvoir à M. TESTUT

Monsieur CASAURANCQ est élu secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

SALLE DE GYMNASTIQUE : APPROBATION PROJET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL/DEMANDE SUBVENTION DETR

DEMANDE SUBVENTION F.D.A.F. 2015

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF 2015/2018

OPERATION DE VOIRIE 2015 : ATTRIBUTION MARCHE

ELARGISSEMENT CHEMIN DU PRETRE

TRAVAUX VOIE DOUCE : ROUTE DES COMBEAUX

OPERATION DE VOIRIE RUE ANDRE MAUROIS CONVENTION GEOMETRE

REGIME INDEMNITAIRE : VOTE DES CREDITS GLOBAUX 2015

JAZZ 2015 : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2015

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS CLSH PRINTEMPS 2015

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015

ESPACE ECONOMIE EMPLOI/CONVENTION 2015

CONTRAT DE LOCATION DE TAPIS POUR DIVERS SITES COMMUNAUX

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE INFORMATIONS

HARMONIE VENTS D'OUEST : RENOUELEMENT CONVENTION 2015/2017

CONTRAT DE LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR ET D'UNE BALANCE

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

SALLE DE GYMNASTIQUE : APPROBATION PROJET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL/DEMANDE SUBVENTION DETR

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

SUJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

DEMANDE SUBVENTION F.D.A.F. 2015

Rapporteur : Madame Sylvie VIGNES

Dans le cadre de la Charte d'adhésion au Catalogue Départemental signée en 2005 avec la Bibliothèque Départementale de Prêt, positionnant Chancelade comme centre de ressources, des aides en fonctionnement sont accordées par le Conseil Départemental.

Il est proposé à l'Assemblée de passer sur une plate-forme informatique pour avoir accès à logiciel e.orphé et de solliciter les aides selon le plan de financement suivant pour 2015 :

	Dépenses	Recettes	
Fonds d'aide au fonctionnement		Ville de Chancelade	Conseil Général
Formation logiciel e orphé et récupération des données	2 580,00	1 290,00	1 290,00
Soutien à la formation	400,00	200,00	200,00
Total	2 980,00	1 490,00	1 490,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- o approuve ces propositions, à l'unanimité des présents,
- o autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif et financier nécessaire à l'application de cette décision,
- o sollicite du Conseil Départemental l'attribution des subventions telles que définies ci-dessus.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CAF 2015/2018

Rapporteur : Josette DE PISCHOF

La convention à intervenir avec la CAF de Dordogne définit ,et encadre à compter du 01/01/2015, pour une période de 4 ans les modalités d'intervention et de versement de :

- la prestation de service «accueil de loisirs sans hébergement ALSH» pour l'accueil périscolaire
- la prestation de service «accueil de loisirs sans hébergement ALSH» pour l'accueil extrascolaire
- l'«aide spécifique rythmes éducatifs ASRE»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la convention à intervenir avec la CAF de la Dordogne,

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention,
- dit que cet engagement prendra effet du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018.

OPERATION DE VOIRIE 2015 : ATTRIBUTION MARCHE

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Conformément à la décision de l'Assemblée du 9 décembre 2013, une consultation concernant les travaux de voirie 2015 a été lancée le 12 février 2015 avec remise des offres au 13 mars 2015 à 12 H 00 (procédure adaptée).

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 mars 2015 à 16 H 00 et a retenu :

- lot A : enrobé coulé à froid l'Entreprise COLAS : 61 572 € TTC
- lot B : l'Entreprise EUROVIA : 107 000 TTC

Il est proposé de solliciter du Conseil Départemental, l'affectation sur cette opération d'une subvention de 57 000 €, au titre du contrat d'objectif.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte ces propositions, à l'unanimité des présents,

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer pour le compte et au nom de la Commune, les marchés correspondants,
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » du budget 2015 de la Commune,
- sollicite l'attribution du Conseil Départemental, sur cette opération, d'une subvention de 57 000 €, au titre du contrat d'objectif.

ELARGISSEMENT CHEMIN DU PRETRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Il est rappelé que le budget fait état d'une dépense prévisionnelle de 120 000 € pour la réalisation de travaux la création de la voie douce du chemin.

Il est proposé, à l'Assemblée, de lancer une consultation des entreprises selon une procédure adaptée et de solliciter du Conseil Départemental, l'affectation sur cette opération d'une subvention de 40 000 € au titre du contrat d'objectif.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, adopte ces propositions, à l'unanimité des présents,

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer pour le compte et au nom de la Commune, les marchés correspondants,
- dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » du budget 2015 de la Commune,
- sollicite l'attribution du Conseil Départemental, sur cette opération, d'une subvention de 40 000 €, au titre du contrat d'objectif,
- dit que la consultation des entreprises se fera sous forme de procédure adaptée.

TRAVAUX VOIE DOUCE : ROUTE DES COMBEAUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Il est rappelé que le budget 2015 fait état d'une dépense prévisionnelle de 100 000 € pour la réalisation de travaux sur la création de la voie douce du chemin.

Il est proposé à l'Assemblée de lancer une consultation des entreprises selon une procédure adaptée et de solliciter du Conseil Général l'affectation sur cette opération d'une subvention de 33 000 € au titre du contrat d'objectif.

L'Assemblée adopte ces propositions, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer pour le compte et au nom de la Commune, les marchés correspondants à cette décision et dit que la dépense sera imputée à l'opération « voirie et réseaux » du budget 2015 de la Commune,

- sollicite l'attribution du Conseil Départemental, sur cette opération, d'une subvention de 33 000 €, au titre du contrat d'objectif,
- dit que la consultation des entreprises se fera sous forme de procédure adaptée.

OPERATION DE VOIRIE RUE ANDRE MAUROIS CONVENTION GEOMETRE

Rapporteur : Monsieur Jean-Bernard CHEVALARIAS

Il convient de réaliser un document d'arpentage en vu de l'alignement au droit de la parcelle cadastrée section AC n° 388, appartenant à Monsieur et Madame BEAU, domiciliés 10 Rue André Maurois à Chancelade.

Consulté, le Cabinet de géomètre LINARES, sis à Chancelade, se propose de réaliser cette mission pour un montant de 657,60 € .

La dépense sera imputée à l'opération «voirie et réseaux» section d'investissement Budget Principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve, à l'unanimité des présents, cette proposition,
- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom et pour le compte de la Commune, la convention correspondante.

REGIME INDEMNITAIRE : VOTE DES CREDITS GLOBAUX 2015

Rapporteur : Madame Valérie PASTOR-DUBY

Chaque année, le Conseil Municipal doit fixer l'enveloppe maximale dévolue à l'Indemnité d'Administration et de Technicité, à l'Indemnité Spécifique de Service, à l'Indemnité d'Exercices et Missions Préfectorales, à l'Indemnité de Service et de Rendement. Ces primes sont basées sur un montant de référence, par grade bénéficiaire, fixé par décret annuellement et assorti d'un coefficient déterminé par l'Assemblée.

Le calcul prend en compte l'effectif au 01/01/2015 :

1. pour l'Indemnité d'Administration et de Technicité un coefficient de 3,05 portant le crédit global maximum pour 2015 à 78 533 € (pour 56 agents).
2. pour l' IEMP d'un crédit global maximum de 13195 € (pour 5 agents)
3. pour l'Indemnité Spécifique de Service d'un crédit global maximum de 7 842 (pour 3 agents).
4. pour l'Indemnité de Service et de rendement d'un crédit global maximum de 5 194€ (pour 3 agents).

JAZZ 2015 : CREATION D'EMPLOIS OCCASIONNELS

Rapporteur : Madame Valérie PASTOR-DUBY

L'organisation du festival nécessite la distribution, dans les commerces locaux, d'affiches et programmes sur le secteur de Périgueux pour la promotion de cet événement.

Il est proposé de créer quatre emplois occasionnels, qui interviendront sur la semaine précédant la manifestation à hauteur maximum de 4 heures chacun.

La rémunération sera basée sur le premier indice du grade d'Adjoint technique 2^{ème} c.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ces propositions, à l'unanimité des présents.

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS 2015

Rapporteur : Madame Valérie PASTOR DUBY

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour renforcer le service « environnement et entretien », il sera proposé la création de 4 postes d'agents, non titulaires, pour une période de 15 jours allant du 1^{er} juillet au 31 août 2014 inclus, en faveur de jeunes étudiants résidant sur la Commune afin de leur procurer une 1^{ère} expérience professionnelle.

La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures avec une rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique 2^{ème} c.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ces propositions, à l'unanimité des présents.

CREATION EMPLOIS SAISONNIERS CLSH PRINTEMPS 2015

Rapporteur : Madame Valérie PASTOR DUBY

Compte tenu des effectifs prévisibles aux prochaines vacances scolaires de printemps, il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour renforcer le service «enfance jeunesse». Il sera proposé la création d'un poste d'agent, non titulaire, pour une période de 15 jours.

La durée hebdomadaire est fixée à 35 heures avec une rémunération calculée par référence au 1^{er} échelon du grade d'Adjoint d'animation 2^{ème} c.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte ces propositions, à l'unanimité des présents.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS 2015

Rapporteur : Madame Valérie PASTOR-DUBY

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur :

- l'augmentation du temps de travail d'un poste d'adjoint technique principal 1ère C 33h 10 à un poste d'adjoint technique principal 1ère C 35 heures hebdomadaires, au service restauration, et ce à compter du 1^o mai 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des présents, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, à procéder à toutes démarches administratives nécessaires à l'application de cette décision.

ESPACE ECONOMIE EMPLOI/CONVENTION 2015

Rapporteur : Madame Marie France DELTEIL

L'Espace Économie Emploi est un lieu d'animation, de coordination des dispositifs d'insertion, de formation autour de six axes principaux : les services d'information et d'orientation, la formation, l'emploi, les porteurs de projets et d'entreprise.

Il est proposé de reconduire l'aide financière de 0,30 €/h soit pour l'année 2015 : 1 282,50 € annuels (4275 habitants).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette proposition, à l'unanimité des présents, et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention correspondante.

CONTRAT DE LOCATION DE TAPIS POUR DIVERS SITES COMMUNAUX

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Le contrat de location de la balance et de la machine à affranchir et d'une balance, qui nous liait à la société NEOPOST, arrive à échéance en Juillet 2015.

Le renouvellement de ce matériel de reprographie a donné lieu à une consultation lancée le 02/02/2015 avec remise des propositions le 13/03/2015 avant 12 H.

La personne responsable des marchés a retenu la Société NEOPOST, pour la location-sur 3 ans de ce matériel pour un montant de 580 HT € par an.

Le contrat d'une durée de trois ans prendra effet au 01/07/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, la proposition retenue et charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, de signer le contrat correspondant.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE INFORMATIONS

Rapporteur : Monsieur Michel TOUCHARD

Rappel – La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile précise dans son article art 13 que «toutes les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles doivent élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. (P.C.S.) ».

Ce Plan devait être mis en place en 2007.

Des commissions successives ont été créées (en avril 2007 – juin 2008 – juin 2014).

Un montage de P.C.S. a été réalisé sur les bases d'un modèle type proposé par la Préfecture SIDPC en 2012.

Le Préfet, dans une note du 26.02.2015, ayant trait à la Directive Inondation, rappelle la nécessité d'élaborer le PCS et le DICRIM, un effort particulier étant demandé avec pour objectif qu'à la fin de l'année 2015, toutes les communes en soient dotées.

Le SIDPC et la Délégation Militaire sont à la disposition des collectivités pour les aider dans cette démarche.

Ainsi, la Délégation Militaire Départementale de la Dordogne (DMD24), se propose de nous accompagner dans la rédaction du PCS, jusqu'à validation du document :

Principe : Accompagnement de deux officiers guides spécialisés dans les domaines d'action de sécurité civile. (issus de la Réserve Militaire Opérationnelle),

un calendrier Calendrier a été retenu :

- Réunion initiale le 24 février 2015
- Réunion d'information pour équipe de rédaction et Conseil Municipal le 10 mars 2015,
- Information publique le mardi 19 mai 2015 au centre socio-culturel à 20 h 30,
- Information des Relais de Quartier (RDQ) le mardi 23 juin 2015 à 20 h 30, salle du conseil municipal ,
- Accompagnement pour travaux de rédaction (mi avril à mi septembre – semaines 16 à 38)
- Envoi lettres intermédiaires (fin juin)
- Point intermédiaire et modalités exercice le 16 septembre 2015
- Information PCC (après le 16 septembre 2015)
- **EXERCICE LE VENDREDI 20 NOVEMBRE 2015**
- Analyse après action le 16 décembre 2015.
- La stratégie de mise en alerte de la population est basée sur le fonctionnement d'un réseau de RELAIS DE QUARTIERS qu'il convient, dès à présent, de constituer en lançant des appels à volontariat :
- Par les médias
- Par Chancelade Infos
- Par les conseils de quartiers

Le Conseil Municipal approuve la procédure et le calendrier de la constitution du Plan de Sauvegarde de la Commune de Chancelade,

- sollicite l'accompagnement de la Délégation Militaire Départementale de la Dordogne (DMD 24) pendant toute la durée des opérations.

HARMONIE VENTS D'OUEST : RENOUELEMENT CONVENTION 2015/2017

Rapporteur : Madame Sylvie VIGNES

L'Harmonie Vents d'Ouest (anciennement Harmonie Périgueux-Ouest RAZAC) a été créée dans un but de sensibilisation à la musique hors du milieu scolaire et assure depuis plusieurs années l'organisation des ateliers musicaux. Elle regroupe aujourd'hui les Communes de Chancelade, Coulounieix-Chamiers, Coursac, Marsac, Razac.

La Commune participe à hauteur de 0,26 € par habitants (4275 h) soit 1 111,50 €.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette proposition et autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention correspondante.

Cette délibération annule et remplace la D05/15 du 09 février 2015.

CONTRAT DE LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR ET D'UNE BALANCE

Rapporteur : Monsieur Dominique BOURGOIN

Le contrat de location de la balance et de la machine à affranchir et d'une balance, qui nous liait à la société NEOPOST, arrive à échéance en Juillet 2015.

Le renouvellement de ce matériel de reprographie a donné lieu à une consultation lancée le 2/02/2015 avec remise des propositions le 13/03/2015 avant 12 H.

La personne responsable des marchés a retenu la Société NEOPOST, pour la location-sur 3 ans de ce matériel pour un montant de 580 HT € par an.

Le contrat d'une durée de trois ans prendra effet au 01/07/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des présents, la proposition retenue et charge Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, de signer le contrat correspondant.

QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

EGLISE ABBATIALE – PROGRAMME TRIENNAL DES TRAVAUX – FINANCEMENT PREVISIONNEL/MAITRISE D'OEUVRE

Rapporteur : Monsieur Michel TESTUT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude réalisée en 2008 par Monsieur OUDIN, Architecte des Bâtiments de France, préconisait la réalisation de travaux de restauration sur l'église abbatiale. La première phase de 3 ans étant achevée.

Il est proposé à l'Assemblée de poursuivre le programme de restauration de l'édifice par une nouvelle tranche triennale dont le montant estimé s'élève à 450 000 € H.T. soit 150 000 € H.T. par an (honoraires inclus).

Cette opération pourra bénéficier des aides de la DRAC ainsi que du Conseil Régional et du Conseil Général.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet de poursuite sur un phasage de 3 ans des travaux de restauration de l'église abbatiale,

- sollicite l'attribution d'une subvention la plus large possible auprès des services de l'Etat (DRAC, des Conseils Régional et Départemental),

- autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme adaptée pour la maîtrise d'oeuvre de l'opération (architecte des Bâtiments de France),

- autorise Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer au nom de la Commune, tous documents administratifs, techniques ou financiers nécessaires à l'application de cette décision.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures 30.

